PANNEAU VÉRIFIER LA PROTECTION - M027
Référence : 03921



RESUME

Pictogramme Vérifier la protection rond en PVC, aluminium ou autocollant. Disponible en 5 dimensions différentes de diamètre 100 à 420 mm.

Les points forts :

- Pictogramme M027 normé ISO 7010
- Panneau de sécurité compréhensible de tous
- Large choix de dimensions pour qu'il puisse être toujours visible
- L'installation d'un panneau est l'un des moyens préconisés pour rappeler l'importance de vérifier la protection

Incitez vos équipes à vérifier que le port des différents équipements de sécurité et les règles de sécurité sont bien respectés.



DECLINAISONS

Dimension	Matière
⌀ 100 mm	Panneau PVC
⌀ 150 mm	Panneau PVC
⌀ 200 mm	Panneau PVC
⌀ 320 mm	Panneau PVC
⌀ 420 mm	Panneau PVC
⌀ 100 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 320 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 420 mm	Panneau PVC avec adhésif

⌀ 100 mm	Autocollant
⌀ 150 mm	Autocollant
⌀ 200 mm	Autocollant
⌀ 320 mm	Autocollant
⌀ 420 mm	Autocollant
⌀ 100 mm	Aluminium
⌀ 150 mm	Aluminium
⌀ 200 mm	Aluminium
⌀ 320 mm	Aluminium
⌀ 420 mm	Aluminium

DESCRIPTION

Panneau obligation de vérifier la protection

Les accidents du travail liés aux machines sont très nombreux et représentent environ 10% de l'ensemble des accidents du travail avec arrêt de plus de quatre jours. Il est donc essentiel de rappeler les gestes à adopter et les bonnes pratiques avant de manipuler une machine afin d'éviter tous accidents.

Parmi l'ensemble des actions qui peuvent être mise en place pour réduire ces accidents, nous vous conseillons d'installer une signalétique de sécurité normée ISO.

Optez pour un panneau d'obligation conforme à la norme ISO 7010 avec un pictogramme harmonisé au niveau international pour que le message transmis soit facilement compris de tous.

Ce panneau avec pictogramme vérifier la protection est idéal pour indiquer la nécessité de contrôler ses équipements de sécurité et de protection avant d'utiliser une machine.

Retrouvez toute la signalétique de sécurité d'obligation dont le panneau verrouillage obligatoire, le panneau débrancher la prise de courant ou le panneau débrancher la machine avant la maintenance.

Caractéristiques techniques

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d’un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l’intérieur et à l’extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools…) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l’abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

- ⌀ 100 mm
- ⌀ 150 mm
- ⌀ 200 mm
- ⌀ 320 mm
- ⌀ 420 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant deux engrenages derrière une grille.

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d’application : + 5°C.

- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

En tant qu'employeur, vous avez l'obligation de protéger vos salariés et collaborateurs (Art. L4121-1 du code du travail). N'hésitez pas à instaurer le port des équipements de protection individuelle et à rappeler les règles à respecter lorsque cela est nécessaire. De plus, assurez-vous que ces consignes sont suivies en affichant des rappels à l'aide de panneaux de sécurité obligation.